



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## 134<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., EUA, 21-25 juin 2004

---

*Point 2.3 de l'ordre du jour provisoire*

CE134/4 (Fr.)

7 mai 2004

ORIGINAL : ANGLAIS

### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU 45<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR DE L'OPS, 56<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES**

L'article 12.C de la Constitution de l'OPS et l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil directeur stipulent que l'ordre du jour provisoire du Conseil est préparé par le Directeur du Bureau et présenté au Comité exécutif aux fins d'approbation.

Par conséquent, le Directeur présente aux fins d'examen au Comité exécutif l'ordre du jour provisoire (document CD45/1) qu'il a préparé pour le 45<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS, 56<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques. Les décisions prises et les résolutions adoptées par le Comité exécutif lors de la présente session seront portées à l'ordre du jour provisoire en incluant les références adéquates aux points pertinents.

Ayant considéré l'ordre du jour, le Comité exécutif pourrait adopter une résolution libellée dans les termes suivants :

#### *Projet de résolution*

#### *LA 134<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,*

Ayant examiné l'ordre du jour provisoire (document CD45/1) préparé par le Directeur pour le 45<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS, 56<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, présenté comme annexe au document CE134/4; et

Considérant les dispositions de l'article 12.C de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé et de l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil,

*DÉCIDE :*

D'approuver l'ordre du jour provisoire (document CD45/1) préparé par le Directeur pour le 45<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS, 56<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques.

Annexe



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## **45<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR** **56<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

*Washington, D.C., EUA, 27 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2003*

---

CE134/4 (Fr.)  
Annexe

CD45/1 (Fr.)  
7 mai 2004  
ORIGINAL : ANGLAIS

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Questions relatives au Règlement**
  - 2.1 Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs  
*(Article 31 du Règlement intérieur)*
  - 2.2 Élection du Président, de deux Vice-Présidents et du Rapporteur  
*(Article 16 du Règlement intérieur)*
  - 2.3 Création d'un groupe de travail chargé d'étudier l'application de l'article 6.B de la Constitution de l'OPS  
*(Article 34 du Règlement intérieur)*
  - 2.4 Constitution de la Commission générale  
*(Article 32 du Règlement intérieur)*
  - 2.5 Adoption de l'ordre du jour  
*(Article 10 du Règlement intérieur)*

**3. Questions relatives à la constitution**

3.1 Rapport annuel du Président du Comité exécutif

*(Article 9.C de la Constitution de l'OPS)*

3.2 Rapport annuel du Directeur du Bureau sanitaire panaméricain

*(Article 9.C de la Constitution de l'OPS)*

3.3 Élection de trois États membres au Comité exécutif au terme des mandats de Honduras, de Pérou et de la République dominicaine

*(Articles 9.B et 15.A de la Constitution de l'OPS)*

**4. Questions relatives à la politique des programmes**

4.1 Projet de budget programme de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'exercice financier 2006-2007

4.2 La politique budgétaire du Programme régionale

4.3 Objectifs de développement pour le millénaire et cibles sanitaires

4.4 Observatoire des ressources humaines en santé

4.5 Accès aux médicaments

4.6 Intensification du traitement dans le cadre d'une réponse intégrée au VIH/SIDA

4.7 Règlement sanitaire international : Perspectives de la Région des Amériques

**4. Questions relatives à la politique des programmes (suite)**

- 4.8 Onzième programme général de travail de l’OMS
- 4.9 Évaluation décennale de l’Initiative régionale des données sanitaires de base

**5. Questions administratives et financières**

- 5.1 Stratégie pour augmenter le taux de recouvrement des contributions
- 5.2 Rapport sur le recouvrement des contributions  
*(Résolution CD44.R2)*
- 5.3 Rapport financier du Directeur et rapport du Commissaire aux comptes pour l’exercice financier 2002-2003
- 5.4 Traitement du Directeur du Bureau sanitaire panaméricain

**6. Questions relatives aux comités**

- 6.1 Rapport de situation du Groupe de travail sur l’OPS au 21e siècle
- 6.2 Sélection d’un État membre de la Région des Amériques habilité à désigner une personne au Conseil conjoint de coordination du Programme spécial de recherche et formation du PNUD/Banque mondiale/OMS concernant les maladies tropicales (TDR) à l’expiration du mandat de Cuba
- 6.3 Sélection d’un État membre habilité à désigner un représentant au Conseil international de coordination de l’Institut panaméricain pour la Protection alimentaire et la Lutte contre les Zoonoses (INPPAZ) à l’expiration du mandat de Guatemala

**7. Prix**

- 7.1 Prix de l'OPS pour l'Administration, 2004
- 7.2 Prix Abraham Horwitz pour la santé interaméricaine, 2004
- 7.3 Prix Manuel Velasco Suárez de bioéthique, 2004
- 7.4 Prix de la Fondation Jacques Parisot

**8. Questions d'ordre général**

Résolutions et autres actions de la Cinquante-Septième  
Assemblée mondiale de la Santé revêtant un intérêt pour  
le Comité régional

**9. Autres questions**

- - -